

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	8

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 8	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :  
Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 7 Juin à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 28/05/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/06/2025.

**Présent(s)** : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre

**Excusé(s)** : Excusé(s) ayant donné procuration : MM : POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal, ROBERT Claude à M. LONGCHAMBON Vladimir

Excusé(s) : M. ARNAUD Daniel

**Absent(s)** : Mmes : CHABERT Nadège, CHARRETON Amandine

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEMAITRE Guy

Les procès-verbaux des séances précédentes ont été lus et adoptés.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

### 2025\_05\_04 – BROYAGE DES VEGETAUX DE LA PLATEFORME A DECHETS VERTS

VU:

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de la commande publique ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- la plateforme de déchets verts a atteint ses limites de stockage ;
- la difficulté à trouver des sociétés pour des travaux de broyage de végétaux pour les collectivités.

M. le Maire propose de procéder au broyage des végétaux stockés sur la plateforme et présente deux devis de 2 640 € TTC et 2 800 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

1. D'APPROUVER les travaux de broyage des déchets verts collectés sur la plateforme ;
2. DE RETENIR le devis de la Société ETA VERSEPUY William (63200 MARSAT) pour un montant H.T. de 2 200 € (soit 2 640 € T.T.C.)
3. DE DONNER tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le **12 JUN 2025**

ID : 063-216302380-20250607-2025\_05\_04-DE



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

*Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/06/2025*

*Le Maire*



*Vladimir LONGCHAMBON*

*Le secrétaire de séance*

*Guy LEMAITRE*